

La théorie de la séparation des pouvoirs est-elle toujours d'actualité?

Par **framboise**, le **01/11/2011** à **18:26**

Bonjour,

J'ai l'intro et le plan à faire sur le sujet suivant:

La théorie de la séparation des pouvoirs est-elle toujours d'actualité?

Plan détaillée:

I. Le principe de la séparation des pouvoirs

A. L'origine de la séparation des pouvoirs

- a) la volonté de séparation des pouvoirs au lendemain de la révolution française
- b) la concentration des pouvoirs

B. Les différentes théories de la séparation des pouvoirs

- a) Les théories de: Montesquieu et Lock
- b) La théorie actuelle qui fonde notre constitution et Vème République

II. La modalité de la séparation des pouvoirs

A. Le régime présidentiel

- a) l'origine du régime présidentiel
- b) régime de séparation souple et rigide (checks and balances)
- c) régime présidentiel américain, issu du cadre fédéral

B. Le régime parlementaire

- a) l'origine du régime parlementaire
- b) la structure du régime parlementaire
- c) la responsabilité civile, politique et pénale

Que pensez-vous de mon plan? que me conseillez-vous? Merci,

PS: les petits a) b) c) sont les idées de mon plan.

Nos professeurs nous demandent de procéder ainsi.

Par **bulle**, le **01/11/2011 à 18:37**

Bonsoir,

Je suppose que vous garder la question identique du sujet pour votre problématique?

En regardant votre plan j'ai plus l'impression que vous avez eu comme sujet: "La théorie de la séparation des pouvoirs".

Pour moi, vous ne répondez pas vraiment à la question de savoir si la théorie est toujours d'actualité. Vous vous attardez trop dans la présentation et pas assez sur l'évolution du principe.

Vous pouvez aussi vous référez aux autres sujets qui ont été postés sur ce thème en cliquant sur l'onglet "Forum" et en utilisant le cadre "recherche sur le forum".

Par **framboise**, le **01/11/2011 à 18:41**

Oui, c'est vrai Bulle, tu as raison!

En vérité j'ai bien du mal pour extirpé se que nous avons gardé et rejeté de la théorie de séparation des pouvoirs.

Là est bien mon probleme :S

J'ai réfléchis sur une potentiel [s]troisième partie [/s]à mon plan qui permettra un rééquilibre de la question (voir sujet).

III. La séparation des pouvoirs dites toujours d'actualité

A. La théorie toujours d'actualité

a) les éléments gardé pour la construction de notre constitution

b) le vieillissement de cette théorie

Par **alex83**, le **01/11/2011 à 19:40**

Bonsoir,

Jamais 3 parties en droit, les juristes ne sont pas assez malins pour raisonner en 3 XD. Mais en fait, c'est commun à beaucoup de chose...

Bref, votre plan risque d'ennuyer la personne qui vous lira.

Il va falloir creuser plus loin que le principe, et les modalités d'application de ce principe. Ne vous inquiétez pas, ça, on connaît... Montesquieu, Locke en ont déjà bien parlé, les constitutionnaliste du 19 et 20e siècle également.

Je pense que votre chargé de TD veut vous faire réagir à l'actualité en vous posant ce

problème. Selon vous, concrètement, cette théorie tient toujours ?

Première remarque, le pouvoir judiciaire n'est plus considéré comme un pouvoir, on parle d'autorité judiciaire. Ensuite, on veut vous faire réagir sur l'actualité : par exemple, réforme symbolique, le président peut aller faire un discours à l'assemblée depuis la loi constitutionnelle de 2008. Enfin, que pensez-vous du fait majoritaire, du présidentielisme, de l'inflation législative d'origine gouvernementale ; servez vous de l'actualité et prenez des exemples.

Les pouvoirs ont-ils déjà été véritablement séparés ? Un système où les pouvoirs sont complètement hermétique peut-il fonctionner ? Pourquoi donner tant d'importance à une telle théorie...

Bref, posez vous des questions mais répondez in fine à la question : cette théorie est-elle toujours au goût du jour ?

Par **framboise**, le **01/11/2011** à **23:45**

Merci **Alex** pour vos suggestions, cela est vrai mon plan risque d'ennuyer. Je vais me pencher sur les questions d'actualité que vous m'avez donné afin d'enrichir, modifier et supprimer certaines parties à mon plan.

Je fais en avance mon td (pour la semaine prochaine) mais il vaut mieux car je trouve ce sujet pas évident... Merci encore!

Par **Meryljanekin**, le **02/11/2011** à **15:12**

Je me permet de m'immiscer dans la conversation parce que j'ai une dissertation à faire sur le sujet "une séparation stricte des pouvoirs?" et je doute de mon plan. J'ai fais en fait

I) Une relative et marginale séparation stricte des pouvoirs

A) La théorie originale de Sieyès

B) L'exemple déjà discutable du régime américain

II) Une nécessaire assouplissement de la séparation des pouvoirs

A) L'éviction d'une concentration et d'une paralysie des pouvoirs

B) La collaboration des pouvoirs, naissance des r.parlementaires.

Ma pb tournerait autour de u fait de savoir si le qualificatif "stricte" est le meilleur pour parler de la théorie de séparation des pouvoirs. Merci d'avance...

Par **bibiche**, le **18/06/2018** à **22:12**

Bonsoir, j'ai un exposé qui a pour thème: la séparation des pouvoirs est-elle toujours absolue? J'ai besoin d'aide sur le plan svp!

Merci.

Par **LouisDD**, le **19/06/2018** à **05:09**

Bonjour

De une on pas peut aider si pas de travail derrière, conformément à notre charte point 7
Deuxièmement le sujet date mieux vaut en créer un autre.

Troisièmement en lisant les messages précédents peut être trouverez vous réponse à votre question...

À plus